

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Té: 05/63/94/09/88

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 janvier 2012

L'an deux mille douze, le 13 janvier à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMONT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORDES Denys, Maire.

Présents: Mme BENECH Marie-Pierre, Melle BORDES Stéphanie, Mme DELORME Gisèle, Mme FOURCADE Claude, M. RAMIREZ Maurice, M. SUNÉ Jean-Claude, M. TRIFFAULT Claude, Mme VILLADIEU Claudine.

Absents : M. MOLES Aymeric, M. ETIENNE Patrice.

Melle BORDES Stéphanie a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1 : RECTIFICATION DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 2011 :
ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES :

Monsieur le Maire indique qu'une erreur s'est glissée dans la délibération concernant l'attribution des marchés de travaux de la salle des fêtes pour les lots 1, 2, 3, 4 et 7.

En effet, après état du choix des entreprises, le Conseil Municipal y autorisait Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants. Cependant ce projet étant sous convention de mandat avec la SEMATeG il convenait d'autoriser Monsieur le Président de la SEMATeG et non Monsieur le Maire à signer les marchés. Aussi, Monsieur le Maire propose de prendre une nouvelle délibération portant cette modification.

Le conseil Municipal valide donc la délibération suivante :

Suite à la consultation en procédure adaptée organisée conformément au code des marchés publics et après analyse des offres, il a été décidé d'attribuer les travaux aux entreprises comme suit :

Lots	Entreprises proposées	Montant € HT	Total € HT (base + option)
1 – gros œuvre	MONTOUX	31 216,73 option centrale de traitement d'air + 2 070,01	33 286,74
2 – menuiserie bois	SIGALA Sébastien	40 778,18 option rideau séparatif salle + 4 332,21	45 110,39
3 – plâtrerie	SARL DESCOULS	14 578,60 option faux plafonds Gyptone + 12 019,68	26 598,28
4 – carrelage	GMPGB HINARD	2 400,00	2 400,00
7 - peinture	VEDEILHE	16 339,80	16 339,80

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Président de la SEMATeG, mandataire de la commune, à signer les marchés correspondants.

Annule et remplace la délibération en date du 14 décembre 2011 et reçue en sous-préfecture le 27 décembre 2011.

2 : ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES : LOTS 5 ET 6

Lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2011 il avait été décidé de négocier les lots 5 et 6.

Suite à cette négociation et après analyse des offres, il a été décidé d'attribuer :

- Le lot 5 : chauffage, à l'entreprise ROUILLES pour un montant de 32 186,90 € HT (option centrale de traitement d'air compris 9 382,50 € HT).
- Le lot 6 : électricité, à l'entreprise ROUILLES pour un montant de 11 910 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Président de la SEMATeG, mandataire de la commune à signer les marchés correspondants.

3 : AMENAGEMENTS URBAINS : DESIGNATION MAITRE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'aménagements urbains.

Une consultation sommaire a été lancée par la SEMATeG, mandataire, en vue de la désignation du maître d'œuvre.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du résultat de cette consultation et de l'analyse des différentes propositions. Il propose de désigner :

- Monsieur RASPAUD comme maître d'œuvre du projet et accepte sa proposition d'honoraires d'un taux de 10,5% métrés compris sur une enveloppe prévisionnelle de 100 000 € de travaux, soit un forfait d'honoraires de 10 500 € HT pour un marché de base dont les missions sont définies dans l'acte d'engagement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les propositions de Monsieur le Maire
- Autorise Monsieur le Président de la SEMATeG, mandataire de la commune à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant pour la somme forfaitaire de 10 500 € HT pour un marché de base + métrés.

3 : TARIFS DU COLUMBARIUM

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 05 janvier 2011 par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe de création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière communal.

Considérant que le règlement municipal laisse toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance, soit déposer l'urne dans une sépulture ou dans un columbarium, soit utiliser l'opportunité offerte par le jardin du souvenir, le maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public.

Le columbarium constitue un espace de six cases (pouvant contenir jusqu'à 4 urnes) qui seront proposées aux familles des défunts.

Cette prestation pourrait être proposée sur la base des durées et des tarifs suivants :

- concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 300 € par case;
- concession de 50 ans renouvelable, pour un montant de 500 € par case ;

L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.

Le conseil municipal, après l'exposé de son maire, après avoir délibéré décide

De fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions et cases au columbarium, à compter du 13 janvier 2012.

A savoir :

Concessions

- concession de 30 ans renouvelables, 300 € par CASE
- concession de 50 ans renouvelables, 500 € par CASE.

et autorise le maire à exécuter la présente délibération.

4 : CONDITIONS UTILISATION DEPOSITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 05 janvier 2011 ayant validé le rachat d'un caveau libre de tout corps pour faire office de caveau dépositaire communal.

Les travaux de restauration et de mise aux normes étant terminés, il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les conditions d'utilisation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer pour le caveau dépositaire communal, les conditions et tarifs d'utilisation suivants :

- Gratuité pour les six premiers mois d'utilisation
- Tarif au-delà des six mois : 30 € par mois
- Durée maximale d'utilisation : un an.

QUESTIONS DIVERSES :

Emploi carillonneur :

Monsieur le Maire indique que le CDD de Monsieur Daniel BENECH étant arrivé à son terme le 31 octobre 2011, il convient de le renouveler. Après débat, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler le contrat de Monsieur BENECH pour une durée de 02 ans à compter du 01 novembre 2011.

Plan communal de Sauvegarde :

Madame FOURCADE indique qu'il conviendrait de créer la réserve de sécurité civile avant la validation du PCS. A ce jour 10 personnes se sont manifestées, Madame FOURCADE s'occupe de relancer les personnes qui ont suivi la formation aux premiers secours et de commander un brancard et une trousse à pharmacie.

La prochaine réunion du PCS est prévue le 31 janvier 2012 à 20h30.

Orientations budgétaires 2012 :

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal prévoie au BP 2012 la réfection des chemins ruraux de Larrieu pour 4000€ et des Arrouzès pour 6000€. Le Conseil Municipal se dit favorable à cette proposition.

Proposition de l'association « Les amis de Gramont » :

Monsieur le Maire informe que la présidente « des Amis de Gramont » lui a indiqué que l'association avait encore la possibilité d'investir 10 000 € sur un projet lié au patrimoine de GRAMONT. Elle demande que le Conseil Municipal lui fasse des suggestions qui seraient ensuite étudiées en assemblée générale. Le Conseil Municipal est donc soumis à réflexion.

Logement 1^{er} étage Mairie :

Il convient de procéder au changement de la cabine de douche.

Rappel des dates des scrutins électoraux à venir :

Elections Présidentielles : 22 avril et 06 mai 2012-02-21

Elections Législatives : 10 et 17 juin 2012.

La séance est levée.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 13/01/2012 :

- Délibération N° 2012-13/01-1 : rectification délibération du 14 décembre 2011 : attribution des travaux de la salle des fêtes :

- Délibération N° 2012-13/01-2 : Attribution des travaux de la salle des fêtes : lots 5 et 6
- Délibération N° 2012-13/01-3 : Aménagements urbains : désignation maître d'œuvre
- Délibération N° 2012-13/01-4 : Tarifs du columbarium
- Délibération N° 2012-13/01-5 : Conditions utilisation dépositaire communal

Signatures Membres du Conseil Municipal :

BORDES Denys	MAIRE	
VILLADIEU claudine	1er Adjoint	
RAMIREZ Maurice	2ème Adjoint	
TRIFFAULT Claude	3ème adjoint	
BORDES Sétphanie	Conseiller	
BENECH Marie-Pierre	Conseiller	
DELORME Gisèle	Conseiller	
ETIENNE Patrice	Conseiller	Absent
FOURCADE Claude	Conseiller	
MOLES Aymeric	Conseiller	Absent
SUNÉ Jean-claude	Conseiller	